

222C1668
FR0000121147-FS0514

30 juin 2022

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

FAURECIA
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 29 juin 2022, la société JP Morgan Chase & Co. (c/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 24 juin 2022, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société FAURECIA et détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 7 522 306 actions FAURECIA représentant autant de droits de vote, soit 4,96% du capital et 4,90% des droits de vote de cette société¹, réparties comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
J.P. Morgan Securities LLC	9 208	0,01	9 208	0,01
J.P. Morgan Securities plc	7 488 891	4,94	7 488 891	4,88
JPMorgan Chase Bank, National Association	174	ns	174	ns
JP Morgan SE	24 033	0,02	24 033	0,02
Total J.P. Morgan Chase & Co.	7 522 306	4,96	7 522 306	4,90

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions FAURECIA sur le marché et d'une diminution du nombre d'actions FAURECIA détenues dans le cadre d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société JP Morgan Chase & Co. d'utiliser lesdites actions à tout moment.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce :

- la société J.P. Morgan Securities LLC a précisé détenir 9 208 actions FAURECIA (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion de contrats avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société JP Morgan Securities LLC d'utiliser lesdites actions à tout moment ; et
- la société J.P. Morgan Securities plc a précisé détenir 69 208 actions FAURECIA (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion de contrats avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société JP Morgan Securities plc d'utiliser lesdites actions à tout moment.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, JP Morgan Chase & Co. a précisé détenir indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 1 935 439 actions FAURECIA (prises en compte dans la détention visée ci-dessus) résultant de la détention de 48 contrats d'« *equity swaps* » à dénouement en numéraire arrivant à échéance entre le 4 juillet 2022 et le 14 mai 2029 et portant sur 1 935 439 actions FAURECIA².

¹ Sur la base d'un capital composé de 151 607 186 actions représentant 153 489 692 droits de vote en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Sur la base d'un delta de 1.